

## **COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de quatorze en suite de la convocation faite le 13 janvier 2023

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, GUILLEMOT Marianne CHAMPOT Nicolas, STERVINOUE Sylvaine, LE DÉVÉHAT Yannick, NEDELLEC Morgane, ROBIN-LE GALLO Evelyne, LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne, COMMEUREUC Adeline, LE BADEZET Cédric, GERBEAU Philippe et LE BADEZET Yoann.

Était absent excusé : Monsieur LERAY Gurban,

Secrétaire de séance : Madame GUILLEMOT Marianne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022

### **DÉCISIONS**

#### **1°/ APPROBATION DU RAPPORT de la Commission évaluation des charges transférées (CLECT)**

En 2017, les attributions de compensation des communes membres adhérentes au service ADS ont été impactées pour la mise en oeuvre de ce service commun.

La convention initiale est arrivée à son terme en 2021.

En conseil communautaire du 14 décembre 2021, les communes membres ont modifié les modalités de financement du service. Ainsi, elles ont validé une nouvelle convention actant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la prise en compte des charges de fonctionnement du service à 100% par Pontivy Communauté et des charges de personnel à hauteur de 50%. Les 50% restant seront répartis entre les communes membres au travers d'un coût à l'acte.

Le choix d'impacter les attributions de compensation pour le financement d'un service commun impliquait une réévaluation annuelle par la CLECT au coût réel du service, ce qui n'a pas été fait sur la période 2017-2021. N'étant pas dans le cadre d'un transfert de compétences, l'augmentation du coût du service aurait dû être répercutée chaque année sur les attributions de compensation.

En l'absence de réévaluation annuelle opérée sur la période 2017-2021, la CLECT propose au conseil communautaire de dé-transférer les charges du service ADS du montant de transfert initial selon le tableau suivant : L'impact pour la commune de Guern est de 1881,00 euros. Ce reversement au profit de la commune sera opéré au travers de l'AC 2023 pour la première année

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT tel que présenté.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

## **2°/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2023**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les dossiers de demande de subvention doivent être transmis au plus tard le 31 janvier via le site « démarches simplifiées ».

Il est proposé de faire la demande de financement à la sous-préfecture pour l'opération suivante «Requalification accès et desserte école publique et aménagement zone équipements ».

Après réception de la valorisation de l'AVP par le cabinet Xavier Nicolas, le plan de financement suivant peut être présenté :

### **PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES PREVISIONNELLES			
		Montant HT	TOTAL HT
<b>Aménagement rue du couvent - abords école</b>			
- Création parking		24 000,00	
- Création quai de bus et mur soutènement		8 000,00	
- Restructuration rue du couvent : Empierrement – Eaux pluviales - Enrobé		36 500,00	
- Signalisation horizontale et verticale – Aménagements Sécurité		8 500,00	
SOUS-TOTAL			<b>77 000,00</b>
<b>Voie de désenclavement école</b>			
- Terrassement - Empierrement		58 000,00	
- Revêtement chaussée en enrobé		12 600,00	
- Liaison piétonne - vélo et aménagements sécurité		14 580,00	
- Réseaux eaux pluviales		20 000,00	
- Raccordement route départementale		6 500,00	
- Signalisation horizontale et verticale		2 500,00	
SOUS-TOTAL			<b>114 180,00</b>
<b>Aménagement parc équipements</b>			
- Terrassement et aménagements allées		63 630,00	
- Noues et zone infiltration eaux pluviales		26 200,00	

- Espaces verts – Jardin fruitier - mobilier		28 750,00	
- Gradins en gabions		10 000,00	
- Aire de pique-nique – Attente accompagnants		15 750,00	
SOUS-TOTAL			<b>144 330,00</b>
Aménagements plate-forme City Stade			
- Terrassement - empièvements		32 500,00	
- Plate-forme en enrobé		9 000,00	
- Réseau eaux pluviales		5 000,00	
- Cheminement stabilisé		6 720,00	
- Toilettes publiques (sèches)		40 000,00	
SOUS-TOTAL			<b>93 220,00</b>
<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX</b>			<b>428 730,00</b>
Coût Maitrise Œuvre (11900,00 + 23580,15)			<b>35480,15</b>
<b>TOTAL GENERAL des DEPENSES</b>			
			<b>464 210,15</b>
<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>			
ETAT : DETR - DSIL	35%	162 413,00	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	35%	162413,00	
CONSEIL DEPARTEMENTAL : Sub. Excep 2023		40 000,00	
AUTOFINANCEMENT commune	21,4%	99 263,15	
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>464 210,15</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **14 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention** :

- **DÉCIDE** de valider le plan de financement présenté.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Conseil départemental et à signer tout document nécessaire à cette opération.

### **3°/ DIAGNOSTIC RADON**

Les collectivités territoriales doivent procéder à la mesure du taux de radon dans les locaux publics et notamment ceux recevant des enfants.

Pour réaliser ce diagnostic trois cabinets ont été sollicités dont les propositions sont les suivantes :

ACS – Assistance au contrôle sanitaire : Prix HT : 1550,00 €uros

QUALICONSULT : FORFAIT égal à 900,00 € HT plus 25,00 € de frais d'analyse par dosimètre. Le nombre de dosimètres envisagé est de 21 soit une prestation complémentaire d'analyse de 525,00 €uros. Le montant total pour ce cabinet est donc de 1425,00 €uros.

APAVE : Proposition non parvenue à ce jour.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **14 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention** :

- **DÉCIDE** de valider la proposition de la société Qualiconsult pour un montant global de pose des dosimètres et leur analyse de 1425,00 €uros HT, soit 1710,00 € TTC.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération.

### **4°/ SALLE POLYVALENTE : Contrôle amiante avant travaux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le cabinet SOCOTEC a procédé au contrôle amiante avant travaux dans la salle polyvalente mais aussi les surfaces du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage de la mairie où doivent être construits et rénovés les appartements. Le diagnostic amiante a été validé pour un montant HT de 450 €uros pour chaque bâtiment. A cette prestation il faut ajouter le coût d'analyse des divers échantillons prélevés. 28 échantillons à analyser soit 45 € fois 28. Le surcoût est donc de 1260 €uros

La prestation totale sur ce poste sera donc de 2160 €uros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de valider le nouveau montant de la prestation de SOCOTEC sur le diagnostic amiante, soit 2160 €uros HT, 2592 €uros TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **5°/ QUESTIONS DIVERSES**

#### **5-1 : Bail location parcelle pour le pylône mobiles parking du stade**

Orange nous a fait part du transfert de la gestion des points hauts à la société ATC France à compter du 01/11/2021. Orange SA s'est engagée à céder à ATC France la propriété ou les contrats de location et celle-ci s'est engagé à acquérir certains sites.

Le site situé à BODIVO parcelle ZL 0224 sur la commune de Guern, fait partie de ce conventionnement. En conséquence la société ATC France présente une nouvelle convention transférant le bail à son profit.

Les conditions financières sont reconduites à l'identique de celle conclues avec ORANGE France. Le montant de la redevance d'occupation, les conditions d'actualisation et de paiement sont précisées dans l'article 13.

Il a été fait part de notre position à ATC France que la commune ne souhaitait pas vendre la parcelle d'implantation du site et rester sous le régime de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de valider nouvelle convention proposée par ATC France, qui a en charge de régulariser le montant du bail depuis le transfert du site à son profit par ORANGE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **5-2 : COLONNES ENTERREES : Mise en service**

Le parc de colonnes enterrées, au nombre de 5 sites, est désormais en place. Les derniers travaux de finition sont en voie d'achèvement par la société EIFFAGE.

La mise en service, coordonnée par Pontivy communauté sur les trois nouvelles communes équipées, est programmée pour le 1<sup>er</sup> février.

A cette date les colonnes seront accessibles aux habitants et 4 flux de dépôts seront disponibles : Ordures ménagères – Papier – Verre et emballages.

Chacun est invité à redoubler d'effort et de vigilance pour améliorer le tri de l'ensemble des dépôts. Les déchets devront être mis en sacs fermés dont la contenance sera limitée à 40 LT ou 50 Lt maximum.

Une notice d'information avec le mode d'emploi de ces colonnes sera distribuée par les élus dans les boîtes à lettres du périmètre concerné, avant la mise en service : L'ensemble des habitants du bourg, la partie de la Croix Marguerite la plus proche du parking Kervazo mais aussi l'ensemble des habitants du village de QUELVEN.

Ces colonnes restent libres d'accès : Pas de code, ni de carte.

Les habitants hors périmètre cible pourront aussi y déposer leurs sacs de déchets.

**IMPORTANT** : Avec la mise en service des colonnes, les conteneurs utilisés jusqu'à ce jour seront supprimés. Une ébauche des emplacements supprimés est présentée en séance pour observations. Une réunion avec les services de Pontivy communauté est organisée mardi 24 janvier à 11h00 pour finaliser ce périmètre de retrait des conteneurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de valider la mise en exploitation des colonnes enterrées à compter du 1<sup>er</sup> février sur le périmètre du bourg et au village de Quelven et accepte le retrait des conteneurs aériens utilisés à cette date.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

## **INFORMATIONS**

### **1°/ Population de GUERN au 1/01/2023 :**

Monsieur le maire présente les évaluations de la population de la commune faites par l'INSEE.

La population municipale est arrêtée à 1314 habitants (1313 en 2022). La population comptée à part (étudiants – employés résidant hors de la commune en semaine – personnes en maison de retraite) s'élève à 35 (38 en 2022). La population totale est donc de 1349 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour 1351 au 01/01/2022.

Le recensement en cours déterminera la population exacte de la commune.

## **2°/ GUERN ACTUS**

Les responsables d'associations sont invités à faire parvenir à la médiathèque leurs propositions d'articles pour le 10 février au plus tard. Le Guern Actus sera bouclé et édité pour le 20 février.

## **3°/ RECENSEMENT : Infos après le lancement le 19 février**

Les opérations ont officiellement débuté et les agents recenseurs ont procédé au dépôt dans les boîtes aux lettres d'une enveloppe permettant de se connecter au site Internet afin de remplir les imprimés nécessaires au recensement.

Pour les personnes ne pouvant se connecter, elles peuvent contacter la mairie ou l'agent recenseur de son secteur.

Attention au retour des réponses de chaque habitant le délai est fixé au 7 février

## **4°/ CLASSE DE NEIGE :**

Les enfants CE2-CM1 et CM2 (22 élèves au total) sont actuellement en classe de neige du 15 au 21 janvier, dans les Pyrénées à Campan, près de La Mongie. Le voyage s'est très bien passé.

La neige est au rendez-vous en abondance, le planning chargé est partagé entre 2 journées de ski, création d'igloo, chiens de traîneaux, rando raquettes, visite du Pic du Midi, luge...

Le financement de la classe de neige est en grande partie pris en charge par l'amicale laïque, une subvention de la mairie (4€/ nuit/ enfant) et la participation des parents 160€/ enfant.

Le retour à Guern est pour samedi.

## **7°/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

Le prochain conseil communautaire de Pontivy Communauté se tiendra le 7 février 2023 à 18h00 à la salle des Fêtes de CLEGUEREC.

Le thème unique sera le DOB : Dossier d'orientation budgétaire 2023.

A cette occasion tous les conseillers municipaux sont invités à la réunion et à l'instant convivial de fin de réunion.

Les participants feront connaître leur souhait d'être présent. Une invitation de monsieur Le Président de Pontivy communauté vous parviendra dans les prochains jours.

## **8°/ QUESTIONS DIVERSES :**

Recrutement médiathèque : 9 candidatures sont parvenues. Il convient de constituer un jury et d'arrêter le planning pour la suite. Il sera constitué de Stéphanie Lhostis-Le Diagon, Marianne LE Badezet, Morgane Nédellec et Joseph LE Bouedec.

ACTION CITOYENNE : Sur proposition de Madame Adeline Commeureuc, l'action de nettoyage des bords de route sera reconduite en 2023 et l'appel aux bénévoles est lancé. La semaine envisagée s'étale du 12 au 18 février.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 22H15

**Prochain conseil municipal : jeudi 23 février 2023 à 20h30**